

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0266/PR/MERN portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'Electricité de Djibouti.

n° 2008-0266/PR/MERN

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication

20 novembre 2008

Numéro JO

n° 22 du 30/11/2008

Date du numéro

30 novembre 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, chef du Gouvernement VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°191/AN/86/1ère L du 03 février 1986 relative aux Sociétés Commerciales

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VU Le Décret n°77-079/PR/MRI du 20 décembre 1977 portant réorganisation des Statuts d'Electricité de Djibouti

VU Le Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à Caractère Administratif et réglementant la période transitoire des Entreprises Publiques

VU Le Décret n°2003-0059/PR/MERN du 19 avril 2003 portant nomination des membres du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Mr. Rachid Hassan Saban, est nommé membre du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti, Représentant de la Primature en remplacement de Mr. Abdi Elmi Achkir.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH